



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

La forêt dans l'histoire
des systèmes agraires :
de la dissociation à la réinsertion ?

*R. LARRÈRE
O. NOUGARÈDE*

“La forêt est une île. C'est-à-dire un monde à part, isolé du reste du paysage rural”. (Plaisance, 1979). Point de vue de forestier, à la fois spécialiste, jaloux et fier de son domaine ? Pas tout à fait : l'idée est aujourd'hui banale, la forêt est perçue comme étrangère au monde rural. Pour le promeneur citadin, elle est la nature par excellence, bien autre chose que ces champs et ces prairies, soumis à des pratiques culturelles de plus en plus sophistiquées. Elle présente, dans une campagne artificialisée, comme des îlots de “nature” (même si, en réalité, la forêt est travaillée, mise en valeur et polluée bien plus qu'on ne le pense ... et l'agriculture souvent bien moins “industrialisée” qu'on ne se l'imagine).

Pour les habitants de nombreuses régions rurales, la forêt symbolise, lorsqu'elle s'étend sur leur territoire par plantations ou par accrus, le déclin de la mise en valeur agricole. En certains lieux, les paysans associent même clairement la progression des reboisements à la “désertification” de leur pays. Tel ce jeune exploitant limousin : “Voyez-vous, ici, il n'y a plus que des sapins. Nous sommes encerclés par les sapins. Quand le voisin ne sera plus là, je serai seul avec les sapins. Je mettrai la clé sous la porte, et ici il n'y aura plus que des arbres. Les sapins auront remplacé les hommes. Ce sera le désert” (1).

Il peut donc paraître surprenant d'espérer, comme le font certains observateurs, certains responsables de l'aménagement, associer la forêt et les activités forestières au sauvetage, voire au développement des régions les plus défavorisées, où se manifeste déjà la “déprise agricole” dont on semble redouter l'extension.

Nous nous proposons d'expliquer ici les raisons pour lesquelles la forêt s'est trouvée dissociée de la vie rurale, et d'évoquer l'actualité de sa réinsertion.

Si la forêt apparaît comme un espace distinct des campagnes qui l'environnent, c'est, en effet, le résultat d'un processus historique récent, au cours duquel les activités agricoles et forestières ont été dissociées, alors que les forêts se sont trouvées investies par des pratiques et par des représentations nouvelles. En un peu plus d'un siècle, les forêts ont cessé de compter pour les populations locales, impliquant de plus en plus les acteurs des industries du bois, les citadins propriétaires de patrimoines familiaux (d'origine agricole), les multiples usagers et défenseurs de la “nature”. “La forêt est une île”, mais non un isolat. Certes, l'île a sa vie propre et ses propres ressources, mais elle ne saurait vivre sans tous ceux qui l'abordent et tous ceux qui la quittent : pêcheurs, marins, commerçants ou pillards. De même la forêt a sa vie propre, elle se déploie sur le registre du temps long. Mais son histoire ne peut se saisir indépendamment de ceux qui la mettent en valeur, la côtoient, la fréquentent, en usent et parfois en abusent.

Aussi voudrions-nous, ici, tenter d'articuler les transformations interdépendantes, mais relativement autonomes, des mises en valeur agricoles et forestières depuis la fin du XVIII^e siècle. Il s'agira de présenter les méca-

(1) Entretien avec un agriculteur lors d'une enquête sur l'histoire des reboisements du plateau de Millevaches, en 1974 (cf. Larrère, 1978).

nismes et les étapes d'un processus général — mais inégal — de dissociation des espaces et des sphères d'activité agricoles et forestières, sans prendre en considération la diversité des situations locales, que révèle la lecture des études régionales et des monographies, qui ont fourni la matière première de cet aperçu synthétique.

LA DISSOCIATION ENTRE L'AGRICULTURE ET LA FORÊT

Fondées, dès le déclin de l'Empire romain, sur l'articulation de la culture et de l'élevage, les civilisations rurales de l'Europe occidentale se sont développées longtemps au détriment des bois, dans des clairières de plus en plus vastes. Dès le haut Moyen Age, la sylve occupait, dans le paysage rural, l'espace interstitiel entre des terroirs labourés, auréolés d'un *saltus* ouvert au bétail, soumis à quelques cultures temporaires, composé de parcours, de landes plus ou moins arbustives et de bois plus ou moins clairsemés. "Jusqu'à la fin du XII^e siècle, la proximité d'un vaste arrière-fond forestier retentit sur tous les aspects de la civilisation" (Duby, 1977).

Dans la société féodale, les tenanciers n'avaient sur la forêt — et sur une part du *saltus* — que des droits d'usage. Les tenures serviles comportaient rarement des bois.

Mais, si les espaces boisés se distinguaient ainsi des finages, ils étaient étroitement associés à l'économie rurale, et nécessaires à la survie des habitants. Cette situation tenait justement à l'existence de droits d'usage, aussi multiples que variés, qui permettaient à tous les riverains des massifs forestiers de fréquenter les bois et d'en tirer parti pour leur usage domestique (toute commercialisation des produits récoltés de la sorte étant expressément interdite).

Les droits d'affouage sur certains cantons, les droits au bois mort dans d'autres, permettaient aux ruraux de disposer du bois nécessaire au chauffage et à la préparation des aliments. D'autres droits leur accordaient la possibilité de prélever de quoi fabriquer des outils, des piquets, des grumes pour la construction ou la réparation des charpentes. En d'autres secteurs, les sous-bois étaient ouverts à la dépaissance. Ici, on pouvait engraisser les porcs avec les glands ou les châtaignes. Ailleurs, les habitants pouvaient conduire leurs vaches et leurs moutons — parfois même leurs chèvres — là où il y avait de l'herbe, des broussailles et de jeunes pousses à brouter. Partout, enfin, si la chasse était réservée aux seigneurs, les manants pouvaient récolter dans les sous-bois les graines, les fruits, les racines, les herbes et les champignons dont ils avaient besoin pour se soigner ou se nourrir. Les plus pauvres, ainsi, vivaient souvent de menues glanes, et tout un chacun pouvait profiter de ce que la cueillette était autorisée pour braconner quelque gibier.

Le nombre et l'étendue des droits d'usage dépendaient, certes, du contexte local. Mais ils furent aussi sous l'influence des mouvements d'ensemble qui affectèrent (inégalement selon les lieux) la population rurale. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les relations entre activités agricoles et

forestières, les rapports de l'*ager*, du *saltus* et de la *silva* dépendaient en dernière instance de la démographie.

Soit une période de quelques décennies, où, pour un ensemble complexe de raisons, la population augmentait (temps de paix, série de bonnes récoltes, absence d'épidémies dramatiques). L'agriculture et l'élevage restent sur la même base technique (outillage sommaire, traction animale, assolements avec jachère et vaine pâture, utilisation de la fumure animale, et plus particulièrement de celle que fournit l'élevage ovin), il fallait, pour subsister, étendre les emblavures. La main-d'œuvre ne manquait pas, la nourriture l'exigeait. On défrichait des landes, parfois même des bois. Mais l'extension des cultures vivrières supposait un développement conjoint de l'élevage. Il fallait, non seulement plus de bétail de trait, mais aussi, et surtout, plus de "machines à fumier" pour assurer le maintien de la fertilité. Ovins et bovins devaient alors prélever leur nourriture sur des aires pastorales qu'ils ne fréquentaient pas autrefois. Le pâturage des sous-bois s'intensifiait ; il s'étendait à de nouveaux cantons. Corrélativement, leurs besoins croissant pour le chauffage, la fabrication des objets et des outils, la construction des bâtiments, les riverains sollicitaient de plus en plus les forêts du voisinage. Ainsi, le stock de bois sur pied diminuait, et un pâturage systématique risquait de compromettre, dans certains secteurs, la régénération naturelle des peuplements (par semis ou rejet). Toute phase de progression démographique se traduisait donc par un repli de la forêt au profit du *saltus* et des terres, et par un déploiement des usages forestiers. Activités de la terre et des bois furent, en ces périodes de forte densité de population, étroitement associées.

Supposons maintenant que survienne une époque où diminue le nombre d'habitants, cette régression démographique pouvant provenir de guerres ou de troubles, d'épidémies catastrophiques ou même de sous-nutrition. Les habitants ne peuvent plus cultiver l'ensemble du terroir qu'ils avaient investi. Ils n'emblavent donc plus que les meilleures terres, les plus faciles à travailler, les plus proches de l'habitat. Des friches, puis des landes ou des pelouses s'installent sur les champs abandonnés, offrant aux animaux une aire pastorale nouvelle, souvent moins éloignée du village que ne l'étaient les bois. Le *saltus* s'étend sur les terres du finage.

Certaines aires de parcours (les sous-bois en particulier, et les parcelles du *saltus* les plus pauvres ou les moins accessibles) ne sont plus fréquentées. Des accrues s'installent sur les parcelles délaissées, et si le mouvement de repli est assez long, les peuplements forestiers gagnent les marges du *saltus*. Les prélèvements effectués par la population locale et l'usage pastoral des sous-bois diminuent de concert. "L'agriculture, en se retirant, rompt les liens qui l'unissaient à la forêt" (Brun, 1983).

L'occupation du sol, tout comme l'importance des activités sylvicoles de la population rurale, a donc subi, au cours des siècles, des pulsations déterminées par les oscillations de la pression démographique. Il ne faut pas voir là un mécanisme simple. Précisons que les variations de la densité de population n'avaient pas d'effet immédiat sur l'extension ou le repli des droits d'usage, sur les défriches ou les abandons. Ces pratiques, lorsqu'elles se manifestaient, ne modifiaient que lentement le paysage végétal.

Sur cette histoire cyclique (à régulation décalée), se greffèrent d'autres processus, d'autres rythmes, qui en perturbèrent les tendances. Ainsi le climat eut-il quelque importance : une série d'années chaudes et sèches, et les riverains étaient contraints, pour se nourrir, de solliciter, plus que par le passé, les ressources forestières du voisinage ; il n'est pas exclu ainsi que "le petit âge glaciaire" ait conduit les ruraux à prélever plus de bois de chauffage, et donc à empiéter sur les droits qui leur avaient été accordés en des temps plus cléments. Enfin, compte tenu de la conjoncture politique et économique, les tentatives locales (ou les décisions royales) destinées à protéger les forêts — ou inversement à favoriser défrichements et emblavures — purent renforcer, ou contrecarrer, l'influence de la démographie sur l'interpénétration de l'agriculture et de la forêt.

Au-delà de ces variations locales et de ces mouvements d'ensemble, les bois et les finages constituaient deux mondes séparés mais étroitement imbriqués. Il en fut ainsi jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Les conflits de l'interdépendance

L'idée que la forêt ait toujours été un monde à part tient sans doute à un vieux fond mythique, qui en fait — comme l'a si bien montré Jacques Le Goff (1985) — l'équivalent occidental du désert moyen-oriental : hors monde et lieu d'épreuves. Mais elle tient aussi à cette aventure que fut l'effort, aussi constant que vain, des propriétaires éminents, pour limiter les empiètements des riverains, pour contrôler les droits d'usage, souvent même pour revenir sur des concessions accordées par leurs aïeux. Il s'agissait de réserver au seigneur le gibier, mais aussi, et de plus en plus, l'essentiel du bois d'œuvre et une part croissante du bois de feu et du charbon de bois nécessaires aux forges, aux verreries et aux salines. Ainsi l'histoire de presque toutes les régions est ponctuée de ces conflits opposant aux seigneurs, ou à la Couronne, les communautés riveraines, sur la définition et l'étendue des droits d'usage.

La série d'ordonnances royales qui précéda la Grande Réformation de Colbert et l'Ordonnance de 1669 ⁽²⁾ témoigne de la volonté d'isoler

(2) Précédée par une enquête sur l'état des forêts du Royaume (la "Grande Réformation") dans laquelle les réformateurs eurent à cœur d'inventorier les superficies boisées, les essences et les peuplements, tout en dressant le catalogue des régimes de propriété, des droits d'usage et des abus, l'Ordonnance de 1669 marque l'apogée de la législation forestière de la monarchie. Elle organise l'Administration forestière en unités territoriales (Grandes Maîtrises, Maîtrises et Grueries). Elle précise les prérogatives et les tâches d'officiers, qui cumulent des missions de gestion (dans les forêts de la Couronne), de contrôle (dans les forêts ecclésiastiques et seigneuriales), de police et de justice (la Table de Marbre est ainsi le tribunal où sont jugés les délits forestiers). Compte tenu de l'importance stratégique du bois de marine, et de la nécessité d'assurer un approvisionnement régulier en ressources énergétiques, l'Ordonnance définit les principes d'une bonne sylviculture. Elle stipule ainsi les méthodes d'aménagement que les officiers doivent appliquer aux forêts de la Couronne, impose des mesures conservatoires strictes dans les forêts qui sont biens de mainmorte, et autorise les Maîtres des Eaux et Forêts à contrôler la gestion des forêts seigneuriales. Elle engage enfin l'Administration forestière à réglementer les usages, et définit les procédures accordant aux propriétaires éminents les moyens de se libérer des droits d'usage dont leur bien est grevé.

les forêts de l'espace approprié et contrôlé par les ruraux, et de la difficulté qu'il pouvait y avoir à le faire. En fait, la nécessité pour les riverains de solliciter les forêts fut plus impérieuse et, surtout, plus constante que ne le furent les exigences des seigneurs et les tentatives de remise en ordre du pouvoir royal.

A la veille de la Révolution, une situation bloquée

A la progression démographique qui se manifeste depuis le milieu du siècle, se combine le développement des utilisations du bois, pour le chauffage et la construction des villes, pour la marine, mais aussi pour assurer l'énergie des forges et des verreries.

Comme dans toute phase de croissance démographique, il y a empiètement des campagnes sur les forêts, insidieuse extension des droits d'usage, étroite association des activités forestières et agricoles. Or, il y a contradiction entre cette tendance et celle qui se manifeste concurremment : le développement des utilisations proto-industrielles des bois. Pouvant vendre du bois ou embrasser l'état de maître de forges sans déroger, les nobles entendent effectuer des prélèvements croissants dans leurs forêts. Cela les conduit non seulement à critiquer les dispositions conservatrices de l'Ordonnance de Colbert, mais aussi, et surtout, à désirer réduire les droits des riverains. Ceux-ci, pour leur propre compte, ne manquent pas d'exercer librement les droits qu'ils estiment avoir de tout temps. Paysans et propriétaires s'accusent mutuellement d'usurpation et d'arbitraire, et les délits succèdent aux triages⁽³⁾ et aux cantonnements⁽⁴⁾.

Or, alors même qu'il y a conflit sur la coutume, la loi est défailante. Depuis 1669, les efforts des Maîtrises pour imposer le "bon usage" des forêts royales et des biens de mainmorte, pour circonscrire les usages sylvicoles et pastoraux des riverains, ont été subvertis, dans la plupart des régions, par la résistance incessante des populations paysannes, et la mauvaise volonté des nobles et du clergé.

En cette fin du XVIII^e siècle, qu'il y ait eu consentement muet du pouvoir ou simple impossibilité d'imposer la loi et de réprimer les délits, la grande Ordonnance de Colbert n'est plus qu'un beau texte, vénérable référence, dont les dispositions sont devenues caduques. Il advient même à la Couronne de s'inscrire en faux contre l'ancienne politique colbertiste de conservation des forêts. Ainsi, en 1766 (deux ans après l'édit qui libère le commerce des grains, quatre ans avant que la police des grains ne soit rétablie) une ordonnance, inspirée par les thèses physiocratiques et suscitée par les disettes, tente de promouvoir la mise en culture sur défriche. Les

(3) Triage : Procédure à l'initiative d'un seigneur consistant à restreindre la part des terrains soumis aux usages collectifs des habitants, auxquels leurs aïeux les avaient concédés gratuitement. Un tiers de ces terrains, libéré de toute servitude, est alors transformé en réserve seigneuriale et peut servir aux intérêts ou aux loisirs exclusifs du seigneur. Les populations riveraines voient alors officiellement reconnus leurs droits sur les deux tiers restants du territoire.

(4) Cantonement : Procédure par laquelle une portion de bois est concédée à titre privatif à des usagers pour compenser la perte des droits d'usage dont ils bénéficiaient auparavant dans le bois entier.

terres gagnées sur la *salvus* et sur la sylve sont ainsi exemptées de taille, dîme, vingtième, droits d'enregistrement. Mais, déjà, les protestations fusent : pour protéger les forêts, le parlement de Lorraine exclut les bois communaux du domaine d'application de l'ordonnance ; les états et les parlements du Midi ne se soumettent qu'avec lenteur et réticence, allant jusqu'à proscrire tout défrichement des pentes en montagne.

La Révolution en forêt : rupture ou continuité ?

En mettant entre parenthèses l'ordonnance et l'administration des Maîtrises, le Législateur, sous la Révolution, ne fait qu'entériner leur inefficacité croissante. Mais il s'interdit, en n'élaborant pas une juridiction et une administration nouvelles, de sortir de l'impasse. Et ceci d'autant plus que la population rurale poursuit son expansion démographique, et que les guerres exigent une quantité croissante de métal (donc de bois de feu), de constructions et de vaisseaux (donc de bois d'œuvre et de marine).

Si l'on a toutes les raisons de penser que les commentateurs du XIX^e siècle ont largement noirci le tableau des ravages auxquels se seraient livrés, selon eux, les paysans dans les forêts de l'époque révolutionnaire, il est certain que jamais, jusqu'alors, la contradiction entre les usages traditionnels et la nécessité, pour la nation, de disposer à long terme de ressources ligneuses, n'avait été aussi aiguë. Dès lors, il apparaît certain que l'on ne pourra plus asseoir le développement économique et industriel de la France sans limiter les droits d'usage, et donc sans dissocier la forêt de l'agriculture. Telle sera l'œuvre — inachevée — du XIX^e siècle.

S'il n'y a plus, de nos jours, interpénétration systématique des activités agricoles et forestières, cela tient donc à l'histoire "moderne et contemporaine" d'un processus de dissociation, qui porte tant sur les espaces et les activités que sur la législation, l'administration et le savoir. En un siècle et demi, tout ce qui concerne la forêt va tendre à se singulariser de tout ce qui concerne l'agriculture et la vie rurale.

Les conditions économiques de la dissociation agriculture et forêt au XIX^e siècle

L'insertion de la forêt dans l'espace rural va se trouver profondément modifiée par la combinaison de deux processus autonomes et non synchrones. Le premier concerne les transformations de l'utilisation des ressources ligneuses, le second, celles de la mise en valeur agricole.

L'utilisation des ressources ligneuses : concurrence de produits de substitution et émergence de débouchés nouveaux

Au cours de la première moitié du XIX^e siècle, le développement de la sidérurgie est d'abord stimulé par les guerres napoléoniennes ; puis, la croissance des activités manufacturières est favorisée par la lente constitution d'un marché national protégé de la concurrence anglaise par des

barrières douanières efficaces. On assiste donc à une intensification des utilisations traditionnelles des ressources forestières. D'où la mobilisation croissante des bois et produits forestiers pour le marché. D'où l'exacerbation des contestations entre propriétaires et riverains.

Cependant, dès la monarchie de Juillet, le développement industriel est assuré par l'utilisation croissante d'une nouvelle source d'énergie : le charbon de terre. La substitution de la houille au bois de feu et au charbon de bois (tant pour l'industrie que pour le chauffage domestique) s'accélère sous le Second Empire, période d'essor considérable du capitalisme français. Période où l'on assiste au développement de l'industrie extractive et de la sidérurgie, à la mise en place du réseau ferré et au remaniement des grandes villes.

Les utilisations majeures des ressources ligneuses sont en déclin : bois de chauffage et bois de feu, que remplace la houille ; bois de marine, que remplace l'acier. En revanche, le développement des infrastructures et des industries, la modernisation des villes suscitent une demande croissante de bois d'œuvre et de menuiserie, de traverses, de poteaux, d'étais de mines et de résine. Ces produits nouveaux exigent des traitements nouveaux dans les peuplements forestiers, et, parfois, l'utilisation d'essences nouvelles.

Cette profonde mutation des débouchés de la forêt implique, si l'on ne veut pas dépendre de nouvelles importations, une transformation radicale de la gestion des peuplements. Il convient d'abandonner des traitements adaptés à la production de bois de feu ou à celle de bois de marine. Il convient de pratiquer une sylviculture susceptible de fournir au marché les nouvelles catégories de produits requises (étais de mine, poteaux, traverses de chemin de fer) et celles dont la demande est en progression (bois d'œuvre et de menuiserie), tout en offrant, en guise de sous-produits, les ressources énergétiques dont on a encore besoin (bois de chauffage et charbon de bois). La futaie, donc, s'impose à la place des taillis et taillis sous futaie qui forment l'essentiel du patrimoine forestier de l'époque (Blais, 1936). Mais il convient aussi de lutter contre tous les usages adaptés à la sylviculture ancienne et qui assurent encore aux ruraux une part importante de la production ligneuse. Désormais, il n'y a plus seulement concurrence entre droits d'usage et besoins des manufactures, il y a incompatibilité entre les pratiques sylvicoles que supposent ces droits et celles qu'exige la mise en valeur industrielle des forêts.

Le développement de certains marchés engendre même l'extension de peuplements forestiers, particulièrement aux dépens de terrains pastoraux. L'exemple le plus typique est celui des landes de Gascogne. Dans cette région sableuse, à côté d'un système agro-pastoral traditionnel où les moutons fournissaient de la laine et, plus encore, de l'engrais pour une céréaliculture de subsistance (seigle, millet, maïs), de petits peuplements de pins maritimes étaient disséminés au milieu de la bruyère. Ils permettaient, outre la production de bois, l'existence d'un artisanat de produits résineux, à partir de la gemme⁽⁵⁾ récoltée des pins. Depuis le XVII^e siècle, des

(5) Gemme : résine, extraite du pin maritime, dont on retire de la poix, du goudron, de la colophane, de l'essence de térébenthine, etc.

reboisements naturels, puis artificiels, s'étaient développés sur certains terrains de parcours privés ; aux lendemains de la Révolution, ce mouvement s'accéléra et une industrie gemmière fut mise en place par les notables : comme la viande, le bois n'était donc alors, encore, qu'un sous-produit. Progressivement, les propriétaires fonciers landais mirent tout en œuvre pour passer d'un système agro-pastoral à un système exclusivement forestier : les concessions puis les ventes aux enchères de landes communales se firent de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que les techniques d'assainissement du sol se perfectionnaient. Le prix de la résine augmentant jusqu'à culminer pendant la guerre de Sécession, ces terrains privatisés furent reboisés systématiquement par semis de pins maritimes : cet assainissement des landes, suivi de leur enrésinement, a été fermement encouragé par l'Etat, par le vote de la loi de 1857. Mais, dès cette date, les pineraies avaient déjà fortement gagné sur les parcours.

Ce changement de mise en valeur eut, bien sûr, des conséquences sociales. Certains métayers agro-pastoraux purent se reconvertir en métayers-résiniers, conservant des cultures et un élevage résiduels ; mais les nombreux exclus de ce processus (bergers et paysans pauvres) furent souvent tenus pour responsables des incendies qui ravagèrent le jeune massif forestier landais au début des années 1870. Après réensemencement des parcelles brûlées, les landes de Gascogne devinrent, jusqu'aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, époque où s'imposèrent les produits de substitution à la résine, le domaine quasi exclusif du pin maritime et de l'industrie gemmière. Le cas landais est unique en France, à la fois par la privatisation quasi totale des communaux, et par la prédominance locale d'un système de production forestière fondé sur la résine ; il est caractérisé aussi par une société duale où s'opposèrent une oligarchie de propriétaires forestiers et une masse de métayers-gemmeurs.

Les transformations de la mise en valeur agricole

Au début du XIX^e siècle s'affirment les tendances du siècle précédent. La densité de la population rurale augmente, mais, dans la plupart des régions, la première révolution agricole se fait attendre. On la voit à l'œuvre ici — dans les plaines principalement — dès le milieu du XIX^e siècle ; ailleurs, elle s'amorce aux alentours de 1880, parfois même plus tard.

Parachevant l'unification administrative du territoire (abolition des douanes intérieures et des privilèges locaux), l'amélioration des routes, puis la mise en place du réseau ferré créent, dès le Second Empire, les conditions d'un marché national. La mise en concurrence de marchés régionaux, jusqu'alors relativement autonomes et protégés, met en cause — tendancielle, du moins — des systèmes de mise en valeur qui avaient été conçus en fonction de la nécessité où l'on s'était trouvé, par le passé, de pourvoir prioritairement au grain. Ainsi, à la charnière des deux siècles — un peu plus tôt, un peu plus tard, selon les lieux — se mettent en place de nouveaux modes de mise en valeur. On voit alors ceux qui en ont les moyens s'adapter progressivement à la concurrence interrégionale, et

les autres laisser émigrer, peu à peu, leurs enfants. Quels qu'en aient été l'époque, le rythme et la forme, qu'il y ait eu crise du système agraire traditionnel ou simple évolution des systèmes de production, les modifications induites par l'extension progressive du marché national des produits agricoles supposent de nouveaux rapports entre l'agriculture et la forêt. Ceux qui émigrent sont, en général, des paysans pauvres : ce sont eux qui, jadis, avaient le plus besoin de solliciter les forêts pour assurer leur subsistance et élever quelque bétail. Ceux qui restent adoptent progressivement des systèmes de polyculture-élevage intensifs, seule méthode susceptible, ainsi que l'a remarqué Dagognet (1973), de concilier la nécessité d'augmenter la production alimentaire et celle de ne pas compromettre les ressources forestières.

Prenons pour exemple l'histoire des systèmes agro-pastoraux qui assuraient la mise en valeur de la plupart des régions de montagne.

Bien qu'il y ait toujours eu vente des excédents sur des marchés locaux, l'agriculture avait pour objectif prioritaire de couvrir les besoins d'une population relativement dense. Il fallait donc pourvoir au pain. La fertilité des terres céréalières ne pouvait être maintenue que grâce au transfert d'éléments fertilisants, que les moutons puisaient les jours d'été sur les landes et dans les sous-bois, et qu'ils restituaient la nuit sur les terres, par la pratique du parcage. Ainsi, lorsqu'ils voulurent protéger les forêts communales de la dent du bétail (à partir de 1827), puis, lorsqu'ils entendirent (après 1860) reboiser quelques pentes érodées, les forestiers ne croyaient entraver que l'industrie pastorale. Voulant œuvrer à la réhabilitation de parcours et de forêts dégradés, ils portaient atteinte, ce faisant, aux fondements mêmes des systèmes agraires montagnards ⁽⁶⁾. L'utilisation pastorale de ces espaces (appauvris pour avoir, des siècles durant, servi de mines d'éléments fertilisants) était conçue pour reproduire les conditions de la production céréalière. Entraver le pastoralisme, c'était, à terme, diminuer le pain. Il n'est donc pas étonnant que la soumission des forêts communales, et les premières tentatives de reboisement, se soient heurtées à une résistance déterminée des populations montagnardes.

Lorsque, vers la fin du XIX^e siècle s'amorça la crise des systèmes agro-pastoraux, on réduisit les emblavures. Il y avait moins de bouches à nourrir et, d'autre part, les céréales produites en montagne furent concurrencées par celles que produisaient les plaines. On abandonna conjointement la jachère sur les meilleures terres, au profit d'une rotation continue. L'extension des herbages et l'introduction de cultures fourragères dans

⁽⁶⁾ Souvent, comme en Margeride, les bois de pins sylvestres étaient non seulement pâturés, mais entraient aussi dans une sorte d'assolement agroforestier. Après quelques années de cultures de seigle, quand les rendements devenaient trop bas, certaines parcelles étaient ensencées naturellement en pins : ainsi deux révolutions forestières encadraient quelques années de céréales. Ce système augmentait un peu la production céréalière, grâce à ces suppléments d'emblavures suivant une longue jachère boisée, et facilitait également l'enrésinement par le réensemencement dans les sillons. En Margeride, après de longues oppositions avec la paysannerie, les forestiers, sous le Second Empire, adopteront la sylviculture paysanne et toléreront sur les parcelles soumises au régime forestier 2 à 3 ans de cultures après la coupe à blanc-estoc, (Nougarède, 1985).

l'assolement autorisèrent le développement de l'élevage bovin. Ces transformations assurèrent un recyclage plus important d'éléments fertilisants. On put alors se dispenser des ressources fourragères des forêts, améliorer certains pacages, et l'on eut moins besoin de la fumure des moutons. Partout s'affirma le déclin du pastoralisme ovin, accentué, après le Second Empire, par l'ouverture des industries textiles au marché international, ce qui eut pour résultat d'avilir le prix de la laine.

Les sous-bois furent moins fréquentés par le bétail, et sur les espaces délaissés du *saltus*, s'installèrent spontanément des semis d'essences de lumière. La forêt reprit donc du terrain, et les forestiers purent intervenir en montagne, comme ils y étaient invités par la loi, pour accélérer cette évolution spontanée du paysage, sans trop perturber l'activité productive de la majorité des paysans.

Ainsi, après une période où s'étaient exacerbés les conflits entre l'administration forestière et les populations rurales — montagnardes en particulier — la première put, à l'occasion des transformations de la mise en valeur agricole, aider les propriétaires à se libérer des droits d'usage, en "épurer" forêts domaniales et forêts soumises, adapter la gestion des peuplements aux orientations nouvelles du marché, parfois même reboiser des landes, sans heurter de front les intérêts des communautés locales.

Conditions juridiques et administratives de la dissociation

De 1790 à 1827, à quelques dispositions près, les forêts sont soumises au régime juridique général des biens fonciers. Le Code civil retient une conception exclusive de la propriété : tout ce qui se trouve sur une parcelle, les arbres aussi bien que l'herbe, les champignons ou les cailloux, appartient au propriétaire du fonds. Nul ne saurait avoir, sur ces biens, aucun droit. Les droits d'usage sont ainsi qualifiés de "servitudes usagères", et tout propriétaire doit pouvoir s'en libérer. En même temps, les délits forestiers qui étaient, pour la plupart, des usurpations de droits d'usage (et donc des délits de droits) sont transformés en délits de biens, comme s'il s'agissait de vols effectués au détriment du propriétaire. A ce titre, ils sont plus durement réprimés par la loi.

Le droit révolutionnaire s'affirme donc particulièrement défavorable aux populations riveraines. Le Code forestier de 1827 entérine cette conception de la propriété. Il définit précisément les droits et les prérogatives des propriétaires, et ne reconnaît, parmi les servitudes usagères, que celles qui sont justifiées par des titres, ou quelque décision de tribunal. Il détermine les procédures permettant aux propriétaires — et à l'Etat — de se libérer de ces servitudes. Enfin, il définit le régime juridique des forêts contrôlées par l'Administration.

Le Code forestier ouvre ainsi la voie à une longue offensive contre les droits, réels ou supposés, des riverains, qui assuraient l'interdépendance des activités agricoles et forestières, et il le fait dans une conjoncture où ces droits sont encore nécessaires aux ruraux.

D'autre part, le fait même qu'existe un code forestier sanctionne la distribution du territoire rural entre le domaine de la forêt et l'espace rural banal.

Cette singularisation juridique des forêts (et même des parcelles où le reboisement peut être déclaré d'utilité publique) va s'affirmer jusqu'au milieu du XX^e siècle, avec l'enrichissement progressif du Code forestier par toute une série de lois, pour la plupart exorbitantes du droit commun : ainsi, entre 1860 et 1873, la loi sur le reboisement des montagnes, puis les lois de 1882 et 1913 sur la restauration des terrains de montagne.

Or, au moment même où se met en place le Code qui fait des forêts un bien juridiquement distinct, l'administration forestière est reconstituée. Elle n'a, avec les Maîtrises d'Ancien Régime, que l'apparence de continuité d'une tradition nostalgique : c'est, en réalité, une administration moderne, savante et disciplinée (elle sera quasiment militarisée sous le Second Empire). Elle est encadrée par un corps d'ingénieurs formés à la même école, à Nancy, et non plus par des officiers tenant leur charge d'un patrimoine familial ou d'un achat. Elle a pour mission de faire appliquer rigoureusement le Code, gérer les forêts domaniales, et définir l'aménagement des forêts communales soumises.

Administration "gendarme", dans un premier temps ; les trois premières offensives dans lesquelles elle fut engagée (1 — Soumission des forêts communales ou sectionales et cantonnement des droits d'usage dans les forêts domaniales (1827), 2 — Reboisements des montagnes (1860), 3 — Création des périmètres de restauration des terrains de montagne en 1882) amorcèrent, avec une efficacité inégale selon les régions, la dissociation des forêts de leur environnement rural. Tâches qui, pour avoir été bien souvent répressives, ne l'empêchèrent pas néanmoins de définir l'aménagement des forêts domaniales et d'expérimenter des méthodes de reboisement.

Dans un second temps, face à la résistance des populations, l'administration est conduite à rechercher le compromis. Ainsi, plus de 50 % de la forêt soumise en Lozère est distraite du régime forestier entre 1844 et 1861 et des dispositions permettent, à partir de 1885, d'admettre, sous certaines conditions, le pâturage des troupeaux en sous-bois. Elle en vient, sous la III^e République, à insérer ses objectifs dans les contextes de crise des systèmes agraires traditionnels, aidant les exploitants à intensifier leur système de production et à commercialiser leurs produits grâce à la création de fruitières et de coopératives. Corrélativement s'affirme alors sa mission d'administration technique et gestionnaire, inscrivant son action dans une perspective d'aménagement du territoire rural (7).

(7) Il faut noter qu'à l'époque des "premières grandes offensives", l'administration forestière était complètement indépendante de celle de l'agriculture. Les forêts dépendaient alors du ministère des Finances. Paradoxalement, c'est au moment (1877) où s'amorce le processus d'autonomisation des espaces agricoles et sylvestres que, au grand dam de certains éminents forestiers, l'administration forestière est rattachée au ministère de l'Agriculture, qui est institué alors en entité autonome.

Conditions scientifiques : l'autonomie du savoir forestier

La sylviculture, sous l'Ancien Régime, était affaire de droit. On gérait les peuplements, compte tenu des prescriptions générales de l'Ordonnance de 1669, en fonction de ce qu'autorisait, ou imposait, la coutume locale. Aussi, les Maîtres des Eaux et Forêts furent-ils plus enclins à traiter les forêts en juristes, qu'ils ne furent tentés de définir des traitements judiciaires, par une connaissance de la dynamique des peuplements.

L'éclipse de la loi et de l'administration des Maîtrises, sous la Révolution, est donc la condition d'un renouveau.

Au lendemain de l'Empire, des praticiens (comme Baudrillard et Lorentz) formés à l'école allemande, vont être à l'origine d'une science nouvelle, distincte du droit, distincte aussi de l'agronomie : la sylviculture.

Mais, s'ils appliquent les principes de la sylviculture allemande, ils s'en écartent, en rejetant la méthode de conversion directe des taillis et taillis-sous-futaie, et en proposant pour unique objectif, au traitement des futaies régulières, la régénération "naturelle" (Blais, 1936). Mobilisant les connaissances acquises sur la croissance des peuplements, cette sylviculture savante, enseignée à Nancy, appliquée aux forêts domaniales, devient en quelque sorte une sylviculture officielle. Elle ne se présente plus comme le bon usage des forêts tel que pouvait l'imposer l'Ordonnance au nom du roi et de l'intérêt général du pays, mais bien comme la seule gestion rationnelle des peuplements. Or, cette sylviculture officielle qualifie de barbares les pratiques traditionnelles comme l'affouage et, plus encore, le pâturage des sous-bois, étant donné qu'il nuit à la régénération naturelle des peuplements. Ainsi, c'est convaincus d'avoir non seulement le Droit mais encore la Science avec eux, que les forestiers du XIX^e siècle tenteront d'imposer une saine gestion des forêts domaniales et soumises, contre les usages "archaïques et pervers" des populations riveraines, et ce, avant même que les transformations des utilisations du bois ne mettent à l'ordre du jour l'adoption de nouvelles pratiques sylvicoles (Kalaora, Poupardin, 1984)

Par ailleurs, la Révolution et l'Empire ont été des périodes fertiles en écrits concernant l'influence qu'exercent les forêts sur le climat, le régime des eaux, la salubrité de l'air, tels ceux de Rougier de la Bergerie et de F.A. Rauch (Larrère, 1985).

S'inspirant de ces travaux, les forestiers (et certains ingénieurs des Ponts et Chaussées, comme Surell) développent, sous la monarchie de Juillet, une doctrine structurée qui établit que l'intérêt général est de conserver, voire d'étendre, le couvert forestier. Le traitement en futaie apparaît alors, non seulement comme le plus rationnel, mais aussi comme le plus efficace dans la lutte contre l'érosion des pentes, pour la régularisation du régime des eaux et la modération des caprices du climat (Larrère, 1981).

Compte tenu de la fragilité des peuplements forestiers — menacés par la hache du défricheur, par la dent du bétail et le feu pastoral —, compte tenu des multiples bienfaits qu'ils dispensent à leur entourage et qui n'ont

pas de prix, mais ne rapportent rien à leur propriétaire, compte tenu enfin de la nécessité de prévoir des aménagements à long terme, les forestiers acquièrent la certitude que les forêts sont, par excellence, biens d'Etat. Seul un corps de spécialistes, savants, ayant toujours en vue l'intérêt général et celui des générations futures, peut se charger de les gérer.

Ainsi, le développement autonome — et monopolisé par un grand corps d'Etat — des sciences forestières conduit à ne concevoir la gestion des massifs qu'à l'image de celle des forêts domaniales. C'est-à-dire indépendamment de la mise en valeur agricole, et en opposition avec les pratiques des usagers. Parce qu'il se singularise, mais aussi parce qu'il justifie l'étatisme de l'administration, le savoir nouveau participe au processus de dissociation des domaines agricoles et forestiers.

LES ÉTAPES DE LA DISSOCIATION

La façon dont les processus que nous venons d'évoquer s'articulent, scinde en trois périodes l'histoire de la ségrégation des espaces agricoles et forestiers aux XIX^e et XX^e siècles.

Les conflits entre l'administration forestière et les populations rurales (1827-1880)

Dans un monde rural surpeuplé, qui a besoin de perpétuer les usages traditionnels pour vivre et pour produire, l'Etat, avec sa législation et son administration toutes neuves, entreprend une action, systématique et autoritaire, pour tenter consciemment de limiter les empiètements des riverains, contrôler les affouages, évincer les troupeaux des sous-bois, et imposer aux forêts soumises les traitements de la sylviculture officielle. Pour établir, enfin, un couvert forestier, partout où sa présence est jugée nécessaire à la protection des vallées contre les crues torrentielles et des pentes contre l'érosion. Ce sera donc, d'abord, la guerre contre les droits d'usage, puis, sous le Second Empire, la croisade en faveur du reboisement des montagnes. Et ce seront, ici ou là, les premières tentatives de délimitation des périmètres de Restauration des Terrains de Montagne (RTM).

Les paysans sont encore dans la nécessité d'exercer les droits d'usage coutumiers. Mais le point de vue des propriétaires est modifié par les mutations du marché du bois. Ceux qui approvisionnent encore les villes et les forges en bois de chauffage et en charbon de bois s'accommodent d'autant plus aisément des droits d'usage des riverains que la demande stagne. Ceux qui se proposent, à l'inverse, d'adapter leur gestion aux utilisations nouvelles des ressources ligneuses, recherchent l'extinction de pratiques incompatibles avec la conversion en futaie de leur taillis et taillis-sous-futaie. Ainsi, selon les circonstances, les conflits entre propriétaires et usagers s'estompent ou s'aiguisent. L'administration forestière intervient alors comme arbitre, dans la mesure où elle peut faire appliquer la loi qui autorise tout propriétaire à se libérer des "servitudes usagères", et ceci par des procédures de rachat ou de cantonnement dont elle a la maîtrise.

Mais l'administration intervient aussi comme partie prenante. L'Etat est propriétaire privé des forêts domaniales. Sur ce domaine, que nul ne lui conteste, l'administration entreprend toutes les démarches susceptibles d'éteindre les droits d'usage et d'évincer les riverains. D'où une longue suite de contestations, de mises en ordre bafouées, de délits réprimés, et, parfois de révoltes. Mais les conflits les plus aigus opposent l'administration et les ayants droit, au sujet des forêts communales et sectionales soumises. Ces forêts ne sont pas propriété d'Etat. L'administration n'y exerce qu'une tutelle. Les collectivités locales entendent défendre leurs intérêts et perçoivent les règles édictées par l'administration — surtout lorsqu'elles entravent des droits librement exercés jusqu'alors —, comme des abus de pouvoir⁽⁸⁾. L'interdiction du pâturage est particulièrement contestée, et bien souvent méprisée par les ayants droit. Quant aux périmètres de reboisement décrétés d'utilité publique sous le Second Empire, ils provoquent de belles levées de fourches.

Période trouble et conflictuelle : elle fut à l'origine de représentations schématiques, encore en usage aujourd'hui, et qui portent sur l'inéluctable concurrence entre l'agriculture et la forêt, et l'antagonisme atavique entre le forestier et le pasteur. L'expérience de ce demi-siècle de conflits a marqué pour longtemps les agents des Eaux et Forêts d'un préjugé défavorable aux paysans. Elle a répandu, dans certaines régions, parmi les habitants, outre rancœur et méfiance à l'égard de l'administration forestière, l'idée que toute forêt symbolise une dépossession du territoire et que tout reboisement provoque le déclin de l'agriculture.

Ce fut, en tout état de cause, une période difficile, tant pour les riverains qui se voyaient dépossédés de droits ancestraux, de biens et de services indispensables, que pour les forestiers qui se trouvaient en butte à l'hostilité des populations rurales. Sur le terrain, la singularisation des forêts y a fait des progrès inégaux selon les circonstances. L'essentiel des forêts domaniales parvint à être libéré des servitudes usagères, et régi (après bien des hésitations) par des aménagements rigoureux. La soumission au régime forestier des forêts communales et sectionales, de même que l'extinction corrélative des droits d'usage, a connu des fortunes diverses : elle s'est plus ou moins imposée en plaine et a fait d'appréciables progrès dans certaines régions montagneuses où les espaces de parcours sont vastes et les finages exigus ; elle a été mise en échec partout où le maintien du pastoralisme avait encore une importance vitale pour la population. Enfin, quoiqu'il n'ait pas été à la hauteur des ambitions de Napoléon III (lequel prévoyait de reboiser près de 3 millions d'hectares), le reboisement des montagnes a progressé dans quelques districts, et de grandes opérations de mise en valeur forestière ont bouleversé le paysage et la vie rurale des landes de Gascogne, de la Sologne et de la Champagne.

L'époque de la forêt "bouche-trou"

L'extension des surfaces boisées et l'isolement relatif des forêts dans l'espace rural s'affirment au cours d'une seconde époque, où les conflits

⁽⁸⁾ Dans certaines régions comme les Landes, les communes arrivent parfois à empêcher la soumission de leurs bois quand elles les ont créés *ex nihilo* par reboisement de landes communales.

s'estompent, à partir de la fin du XIX^e siècle. Les riverains sollicitent encore les forêts de leur voisinage pour se chauffer. Mais ils sont de moins en moins nombreux. En bien des lieux, l'affouage est abandonné et l'on parvient à se contenter de la production de quelques taillis ou bosquets, de l'entretien des haies ou des sous-produits de l'exploitation forestière.

Le développement des cultures de plantes sarclées, comme celui de la production de fromage et de beurre, permet d'engraisser les porcs avec les sous-produits de la ferme (épluchures de pommes de terre, topinambours, raves, petit lait et babeurre) sans avoir un impérieux besoin de leur faire manger des glands ou des châtaignes. Elevés sur des prairies améliorées, disposant de fourrages artificiels, les bovins n'ont guère besoin — sauf en quelques régions, et pour certains types d'élevage extensif — de l'herbe des sous-bois. Le déclin du pastoralisme ovin, qui acquiert une ampleur nationale, se traduit par une progression des accrus sur les cantons délaissés du *saltus*.

Ces transformations de la mise en valeur agricole font tomber en désuétude les anciennes pratiques usagères et offrent à l'administration forestière l'occasion de reboiser des communaux, ou des parcelles offertes à la vente, sans soulever de véhémentes contestations.

Certes, il subsiste encore, ici ou là, de médiocres forêts communales ou sectionales non soumises : ce sont des peuplements clairsemés, de maigres taillis, des accrus ayant conquis les cantons délaissés du *saltus*. Souvent, perdurent là les pratiques anciennes. De même, l'affouage se maintient-il dans certaines forêts soumises, mais contrôlé par l'administration, au même titre que le pâturage en sous-bois de quelques forêts sectionales. Apparemment, il ne s'agit là que de pratiques résiduelles. Les forestiers les tolèrent d'autant plus aisément qu'ils peuvent espérer qu'avec le temps et les progrès de l'agriculture intensive, les paysans parviendront à se passer de l'utilisation pastorale des communaux, et que les habitants comprendront l'intérêt d'une mise en valeur rationnelle des biens communs.

Les paysans possèdent des bois. Certains furent acquis lors de la vente des biens nationaux ; d'autres sous le Second Empire, puis sous la III^e République, lorsque les propriétaires (nobles ou bourgeois) de grands domaines s'avisèrent (les profits de l'industrie et de la finance étant plus lucratifs que la rente foncière) qu'ils avaient intérêt à aliéner leur capital. Enfin, de nombreux paysans ont laissé s'installer des peuplements spontanés sur les parcelles les plus pauvres ou les moins accessibles, parfois même, ils les ont plantées. Mais cette forêt paysanne tend à cesser de l'être. Souvent, elle est conçue comme monnaie d'échange : lors des héritages, l'attribution de parcelles boisées aux cohéritiers permet de diminuer les soultes. De plus, ces bois paysans ne représentent qu'une fraction minoritaire de la forêt privée. Morcelés, produisant du bois pour le chauffage domestique, ils ne sont guère en mesure d'approvisionner les nouveaux débouchés qu'offre aux petits bois le développement des usines de pâte à papier. La forêt productive (pour l'industrie) est ailleurs, là où des peuplements, scindés de l'économie paysanne, sont gérés par l'administration, ou possédés par des citadins.

Ainsi, progressivement, la forêt s'inscrit et se déploie dans les lacunes d'une mise en valeur agricole qui s'est tournée vers des systèmes de production intensifs et qui s'est détournée des bois. Quand lacune il y a ... Dans les régions où la première révolution agricole a permis aux paysans d'utiliser le territoire qu'ils contrôlaient, de convertir l'ancien *saltus* en prés, en champs ou en vergers, la forêt n'a guère progressé, et celle qui existait s'est trouvée libérée des usages traditionnels.

La forêt conquérante ?

Dans le cadre de ce processus, la forêt a poursuivi son emprise sur le territoire de certaines régions marginalisées par l'inégal développement de la production agricole. Dans les régions au relief tourmenté, la mécanisation et la motorisation ont conduit à délaisser les pentes abruptes, les banquettes, les terroirs au parcellaire inextricable. Ainsi, la progression du "terrain perdu" a dérivé des progrès mêmes de la mise en valeur. Et ce terrain perdu a été investi par des peuplements forestiers spontanés ; parfois il a été reboisé par les propriétaires ⁽⁹⁾. Telle est l'origine de ces "bois de ferme", parcelles ensauvagées ou plantations régulières, où les agriculteurs prélèvent le bois de feu et les piquets dont ils ont besoin, parfois même des planches. Mais cette reforestation relativement maîtrisée s'est trouvée relayée, à partir des années 60, par une emprise forestière qui échappe au contrôle des résidents, et en particulier des agriculteurs.

En effet, de nombreuses recherches ont mis en évidence l'émergence d'un nouveau processus dans les régions marquées par une forte "déprise agricole". Pour expliciter schématiquement la marginalisation de ces zones, on peut évoquer deux voies, parfois distinctes et parfois combinées, qui ont conduit à la déprise et à l'extension de reboisements contrôlés par des "promoteurs" étrangers aux sociétés locales. Dans certaines régions, la concurrence très vive à laquelle se sont livrés entre eux les agriculteurs, pour la récupération des terres libérées, mais aussi la spéculation induite par le développement des activités touristiques, ont augmenté la valeur vénale des terres, même incultes ou enfrichées. Les détenteurs de terres libérées par la cessation d'activité d'une exploitation agricole — paysans retraités, héritiers citadins — hésitent à se dessaisir de leurs biens fonciers. Il y a alors une sorte de gel des mouvements fonciers, préjudiciable à l'agriculture mais favorable aux boisements spontanés, tout comme aux plantations artificielles.

Dans d'autres régions, le même résultat provient d'une situation inverse. Compte tenu de leurs faibles capacités d'accumulation, compte tenu, aussi, des maigres avantages de la concentration foncière dans les systèmes de production qu'ils pratiquent, les paysans ont abandonné à

⁽⁹⁾ Depuis la loi du 30 septembre 1946 créant le Fonds Forestier National (FFN), lequel permet de financer les reboisements par une taxe parafiscale sur les produits d'exploitation forestière, les propriétaires fonciers peuvent obtenir des subventions, des prêts en numéraire ou des contrats de travaux pour reboiser leurs terrains. A ces aides sont venues s'ajouter par la suite des primes au reboisement.

leurs cohéritiers citadins les parcelles dont ils n'avaient que faire ; et bien des terres libérées par des exploitants sans successeurs n'ont pas trouvé preneur. Que faire alors d'un patrimoine dont personne n'a voulu ? Dans certaines régions, les héritiers citadins ont donc songé à reboiser les parcelles laissées pour compte — espérant de la sorte éviter l'abandon pur et simple — manifestant par là leur attachement au pays, et se croyant en mesure de gérer leur bien "à distance".

Dans les deux cas, progressivement, les transformations des conditions d'exploitation du bois ont incité ces héritiers à planter de plus amples surfaces. L'évolution de la politique d'aide du Fonds Forestier National n'a pu que les encourager dans cette voie. Après avoir dispensé généreusement des subventions adaptées aux petits reboisements "en timbre poste", le FFN s'est avisé, vers la fin des années soixante, qu'il fallait réaliser des unités de production sylvicoles adaptées aux conditions modernes d'approvisionnement des industries du bois. D'où la mise en place d'une politique d'aide financière sélective, en faveur des "reboisements structurés". C'était suggérer aux propriétaires émigrés de "reboiser" l'ensemble de leur patrimoine, et non plus seulement les parcelles dont personne ne voulait. C'était inciter des notables locaux (médecins, pharmaciens, commerçants, notaires, etc.), comme divers agents à la recherche d'un placement, à se constituer "partie prenante" sur le sol. Ainsi, de nouvelles catégories sociales de propriétaires ont pris le contrôle d'une partie du territoire, mobilisant au service d'une mise en valeur forestière, des espaces qui pouvaient être utiles au développement de l'agriculture.

Une concurrence se manifesta donc, non point entre l'agriculture et la forêt, mais entre des agriculteurs qui n'étaient pas assez nombreux et n'accumulaient pas assez de capital pour maîtriser l'ensemble du territoire, et des propriétaires non résidents, héritiers ou investisseurs, qui prirent cet espace en charge, en fonction d'objectifs économiques ou de pratiques sociales (disposer d'un terrain de chasse par exemple), sans rapport avec les objectifs et les pratiques de la population locale.

Il semble que l'on ait atteint, dans ces régions, le point ultime de la ségrégation des domaines agricoles et forestiers : la forêt, entravant par sa progression toute reconversion de la mise en valeur agricole vers l'élevage extensif, est devenue un mode conquérant d'occupation du sol, conçu en fonction d'objectifs économiques nationaux, contrôlé par des propriétaires souvent absentéistes, qui, selon toute hypothèse, consommeront ou réinvestiront ailleurs les revenus éventuels de leurs plantations.

L'ACTUALITÉ D'UNE RÉINSERTION ?

Ainsi le divorce semble-t-il consommé entre les domaines agricoles et forestiers : leur gestion administrative des espaces et activités est différenciée ; de même, au niveau juridique, il y a un code forestier et un code rural. Science distincte de l'agronomie, la sylviculture ne s'enseigne pas dans les mêmes écoles. Les "ruralistes" se préoccupent, dans l'ensemble, aussi peu des forêts que les spécialistes des sciences forestières s'intéressent au monde rural.

Sur le terrain, les modes d'appropriation et de mise en valeur diffèrent. Si les agriculteurs — par faire-valoir direct, fermage ou location verbale — ont pratiquement le contrôle et l'usufruit des terres, prés, parcours et landes, la majeure partie de la forêt française est dans les mains de propriétaires non exploitants, quand elle n'est pas possédée par l'Etat et/ou gérée par l'ONF. Les modèles technico-économiques de développement de l'agriculture ont été conçus indépendamment des modèles de gestion forestière. Les systèmes de production spécialisés de l'agriculture "moderne" se passent ainsi fort bien de toute activité "dans les bois". Parallèlement, les conditions actuelles de mobilisation du bois font que les entreprises d'exploitation forestière ne s'intéressent guère aux parcelles boisées que possèdent les paysans, et font de moins en moins appel à une main-d'œuvre locale pour les travaux de bûcheronnage, de débardage et de transport. Une part croissante des ressources ligneuses sert à l'approvisionnement de marchés de dimension nationale, largement ouverts aux échanges internationaux, et ce, au détriment des marchés locaux et des entreprises locales qui périssent.

Ainsi aujourd'hui, après la disparition du gemmage et l'échec d'expériences récentes de pâturage sous forêt, le massif landais paraît être le symbole même de la dissociation moderne de l'agriculture et de la sylviculture. Après les dramatiques incendies des années 40, des reboisements importants y ont été réalisés avec l'aide du FFN ; une ligniculture intensive, combinant fertilisation chimique et travail du sol mécanisé, y a été progressivement mise en place chez certains propriétaires ; une partie des zones incendiées ont été cultivées en maïs, pour servir de coupe-feux. Depuis les années 60, avec l'installation de rapatriés du Maghreb et d'expatriés du Nord de la France, une maïsiculture intensive, irriguée, se développe sur d'anciennes grandes surfaces forestières dont le défrichement a été autorisé. Cette monoculture spécialisée, très performante, reste totalement indépendante, au niveau de la propriété comme de l'exploitation, de l'agriculture résiduelle et de la sylviculture traditionnelle, et même de la ligniculture moderne. La société des sylviculteurs landais reste fermée au groupe des maïsiculteurs forains : ici, c'est la maïsiculture qui est une île au milieu de la pinède landaise.

Paradoxalement, c'est au moment même où la ségrégation poursuivie depuis 150 ans semble être en voie de se réaliser, dans certaines régions, qu'on s'interroge de plus en plus sur l'intérêt qu'il y aurait à rétablir entre la forêt et l'économie rurale des liens rompus, tant par l'intervention de l'Etat que par la dynamique de développement des deux secteurs.

Après un siècle d'exode rural — particulièrement accusé dans les régions où la forêt a pris le plus d'importance — les populations riveraines ne risquent maintenant plus de porter ombrage à la conservation des massifs forestiers. Par contre, de nombreux arguments militent en faveur d'une insertion des activités forestières dans la vie économique et sociale des campagnes, et d'une intégration des terrains boisés dans l'espace contrôlé et entretenu par les populations riveraines.

Premier argument "forestier" : sortir la "filière bois" de son marasme

La France ne manque pas de ressources ligneuses. Pourtant, le déficit de la balance commerciale va croissant, tant pour les meubles que pour les pâtes et les papiers. On en accuse les structures obsolètes de la forêt privée. Se vendant mal, sur de petites parcelles souvent peu accessibles, les coupes d'éclaircie ne se pratiquent guère ; ce qui diminue la productivité des peuplements, la qualité des produits, et compromet l'avenir de la production de bois d'œuvre. Pour beaucoup de propriétaires résidant loin de leur patrimoine, la vente de bois sur pied n'est qu'un revenu accessoire et, aux yeux de certains d'entre eux, la forêt a valeur symbolique (attachement au pays ou investissement de prestige) plus que valeur économique. Beaucoup négligent donc d'entretenir et de gérer leurs peuplements. Parallèlement, la dispersion, l'irrégularité de l'offre ont favorisé le maintien d'une multitude d'exploitants forestiers artisanaux, sorte de maquignons du bois. Le secteur de l'exploitation forestière, encore vétuste, constitue le maillon faible de la "filière" : seul à même de tirer parti d'une offre morcelée, il ne peut ni acheter le bois à un prix attractif pour les propriétaires, ni assurer aux utilisateurs les plus concentrés des conditions d'approvisionnement rentables.

Ainsi, pour assurer l'avenir des potentialités de la forêt, comme pour relever un poste (et non des moindres) du déficit de la balance commerciale, il conviendrait de mobiliser les disponibilités inemployées de larges secteurs de la forêt privée. D'où la question : ne peut-on pas, pour ce faire, compter, plus que par le passé, sur les paysans ? Est-il impensable d'améliorer la gestion des quelque deux millions d'hectares qu'ils possèdent encore ? Certes, ils ne sauraient mettre en œuvre la sylviculture adaptée aux forêts domaniales. Mais ne peut-on imaginer des modèles de traitements adaptés à la nature de leurs peuplements, aux services qu'ils en attendent, à la dimension de leurs parcelles et à leur calendrier de travail ?

Effectuant les travaux et les coupes à temps perdu, dans leurs bois et dans les plantations du voisinage, débardant avec un matériel polyvalent, pouvant, à l'occasion, façonner les rondins, n'offriraient-ils pas, à des industries décentralisées, des conditions d'approvisionnement favorables ?

Il est cependant permis d'en douter. Les faiblesses de la "filière bois" tiennent autant à l'appareil industriel qu'à la structure des forêts.

Trop rapidement mises en concurrence — alors qu'elles étaient timidement en cours de modernisation — avec les industries scandinaves et américaines, dont elles avaient imité la technologie, les industries de la pâte à papier n'ont pu y résister qu'en consacrant une part importante de leurs profits à s'assurer le contrôle financier des industries d'aval. Cette façon détournée de rétablir une protection a, sans doute, permis un certain temps de limiter l'implantation durable de trusts canadiens, scandinaves ou américains, mais au détriment d'innovations industrielles adaptées aux caractéristiques de la production nationale. En fin de compte, depuis la fin des années 60, l'industrie de la pâte n'a poursuivi ses activités que grâce aux aides de l'Etat, qui s'est vu, de la sorte, contraint de conforter un

secteur industriel à bien des égards stratégique. Les pouvoirs publics estimaient, en effet, dangereux de laisser des trusts étrangers prendre le contrôle de la production de papier, cet indispensable support de l'information, cette matière première nécessaire aux bureaucraties publiques et privées. Ils y voyaient en outre un risque : que les capitaux nord-américains et scandinaves ne se servent des holdings français dont ils auraient pris le contrôle que comme tête de pont, négligeant d'investir dans la modernisation de l'appareil industriel et se contentant d'écouler leur propre production de pâtes et de papiers par le truchement de leurs filiales. Dans une conjoncture où seules les industries de la pâte sont en mesure d'offrir aux coupes d'éclaircies un débouché suffisant, l'abandon, ou la mise en sommeil, de leur activité sur le territoire national paraissait susceptible de compromettre l'avenir d'un patrimoine forestier de 14 millions d'hectares.

Mises en place tardivement, ayant à soutenir une concurrence sévère, les industries des panneaux de fibres et de particules ont subi de plein fouet la crise du bâtiment. Enfin, si l'on a assisté ces dernières années, à un redéploiement des utilisations énergétiques de la biomasse forestière, les conditions sont encore loin d'être réunies pour que ce débouché se substitue — même partiellement — à celui de la pâte : le pétrole n'est toujours pas assez cher ⁽¹⁰⁾, et ce n'est pas demain que l'EDF modifiera sa politique tarifaire, soucieuse qu'elle est d'écouler la surproduction de son programme "nucléaire" (Riedacker, 1989).

Si l'on songe enfin que, malgré les récents efforts de modernisation consentis, la situation des industries du bois d'œuvre et des bois de menuiserie n'est guère plus brillante, il s'avère plus urgent "pour la filière", d'articuler une politique forestière à une politique industrielle, que d'inciter les agriculteurs à travailler dans les forêts du voisinage et à gérer les leurs. C'est d'ailleurs vers la définition d'une telle politique que semblent s'orienter les pouvoirs publics. Les différents secteurs des industries du bois, et en particulier le secteur papetier, sont en pleine restructuration. Mais ils le sont à partir d'hypothèses nouvelles. Tout se passe comme si l'on s'était convaincu qu'il n'est plus indispensable que l'Etat intervienne pour assurer aux capitaux français le contrôle exclusif de la production de pâte et de papier : le meilleur moyen de poursuivre la modernisation de l'appareil industriel étant de laisser des holdings nord-américains et scandinaves se porter acquéreurs d'entreprises françaises. Cette nouvelle politique semble avoir stimulé prises de contrôle et projets industriels. Depuis janvier 1989, 14 projets représentant 14 milliards de francs d'investissement (5 pour la pâte, 9 pour le papier) ont été annoncés, et les capitaux étrangers en couvrent 60 %.

Quoi qu'il en soit des possibilités d'adaptation des "filiales" au contexte international et aux caractéristiques de la ressource française, de récentes études suggèrent que les agriculteurs ne seraient pas nécessairement de "bons propriétaires sylviculteurs" susceptibles de régulariser et

⁽¹⁰⁾ La rédaction de l'article est antérieure à la hausse du prix du pétrole enregistrée depuis le début de la crise du Golfe (août 1990).

d'intensifier la mobilisation des ressources ligneuses au profit des industries du bois. Dans les parcelles boisées qu'ils possèdent aujourd'hui, ils privilégient, en effet, les traitements qui leur assurent un approvisionnement en bois de chauffage, piquets, etc. Quand ils possèdent des arbres de futaie, ils tendent à les exploiter en fonction de considérations qui n'ont pas de rapport immédiat avec l'état du marché et l'optimisation du revenu (on coupe pour payer les soultes, acheter une parcelle ou un tracteur, pour réparer une toiture, pour le mariage de la fille, pour l'achat d'une auto ...).

Enfin, les agriculteurs qui attendent un revenu régulier de leurs bois ont quelque propension à se spécialiser dans des catégories de produits aux dimensions inhabituelles, ou qui exigent un façonnage particulier. Ils se cantonnent donc souvent dans des produits qui transitent par des "circuits courts", des réseaux de clientèle (bois de chauffage pour résidents secondaires ou immeubles collectifs, piquets de clôture, de vigne, de parcs à huîtres, merrains, bois de grande qualité pour des utilisations manufacturières particulières).

Que les agriculteurs puissent tirer parti de petites parcelles qui n'intéressent pas les marchands de bois, et qui, faute d'exploitation, seraient improductives est une chose. Autre chose est d'espérer qu'ils puissent proposer aux industriels de la pâte, à ceux des panneaux et aux scieurs des conditions d'approvisionnement avantageuses.

Un argument ruraliste

Il y a des bois paysans. Cette forêt représente environ le cinquième de la forêt privée. Sans doute ces parcelles, servant de monnaie d'échange, tendent-elles à changer de main. Mais il s'avère que, dans l'ensemble, les agriculteurs exploitent plus régulièrement leurs peuplements que les propriétaires citadins, et qu'ils sont, en particulier, les principaux agents du redéploiement de l'utilisation et de la commercialisation du bois de chauffage.

Ici ou là, comme en Margeride, mais rarement, à vrai dire, certaines futaies de pins constituent une ressource fourragère complémentaire pour le bétail. Ailleurs, les menus produits des sous-bois — framboises, myrtilles, champignons, lichens — assurent à certains habitants des revenus annexes irréguliers, souvent modestes, mais fort appréciés par ceux qui se les procurent, et toujours jaloués par les autres (Larrère, de la Soudière, 1985).

Le maintien de ces divers usages eût été, il y a vingt ans à peine, mis au compte, et au débit, de la tradition. On aurait parlé de survivances, d'archaïsmes. De telles représentations sont encore vivaces, même si la notion de survivance paraît dénuée de sens. Car si de telles pratiques ont perduré, malgré les transformations de la mise en valeur agricole et des modes de vie ruraux, c'est qu'elles ont une raison d'être. Il apparaît d'ailleurs qu'elles ne se contentent pas de survivre : elles se transforment elles-mêmes, s'adaptant à des conditions nouvelles (cf. le redéploiement du

chauffage au bois et la vente de bûches aux résidents secondaires ; cf. aussi la commercialisation des produits de cueillette), et trouvant de nouveaux adeptes (cf. le pâturage en forêt, la chasse et les cueillettes).

Dans la plupart des régions défavorisées, la "déprise" paraît sanctionner l'échec des tentatives de développement qui ont été expérimentées au cours de ces dernières décennies. Comment maintenir, dans ces régions, une population suffisante pour préserver un minimum de vie sociale, pour maîtriser la végétation, pour entretenir le paysage ? Que faire si les progrès mêmes de l'agriculture ont marginalisé de telles régions et de telles populations ? L'intensification laitière, le *ranching* à petite échelle, le tourisme rural, les plantations d'épicéas du FFN, tous ces modes de mise en valeur se sont révélés, en ces lieux, incapables d'intéresser la majeure partie des habitants, et de tirer parti de tout l'espace disponible. Certains aménageurs en viennent à se demander s'il ne conviendrait pas d'inventer de nouveaux modèles de développement, adaptés aux conditions écologiques et sociales de ces régions. Ne pourrait-on justement en chercher la voie dans l'amélioration de ces pratiques qui ont permis à certains paysans de résister aux contraintes de l'économie dominante ? N'y a-t-il pas dans ces tactiques d'adaptation, dans ces "bricolages" jusqu'alors méprisés, des méthodes qui, convenablement maîtrisées, assureraient une mise en valeur des régions "défavorisées", à la portée de leur population ? Et puisque c'est dans de telles régions que la forêt a conquis le plus de terrain, ne peut-on pas compter sur elle, sur les emplois qu'elle offre, sur les entreprises qu'elle peut justifier, sur ses produits et sous-produits, pour conforter — si faiblement que ce puisse être — la situation économique des derniers résidents ?

Ne pourrait-on pas aussi apporter des ressources nouvelles aux éleveurs qui voient leurs revenus traditionnels diminuer, en les aidant à devenir cultivateurs d'arbres à bois. Une partie de leurs pâturages pourrait être plantée d'arbres à croissance rapide, produisant du bois d'œuvre de qualité, avec des densités de 100 à 200 tiges/ha. Au bout de 35 à 50 ans, c'est une production lignicole de 100 à 200 m³/ha que l'on pourrait escompter tout en ayant, par l'élevage associé, conservé la vie rurale et assuré la gestion du territoire. La culture à large espacement d'arbres à bois précieux, associée à une culture fourragère pâturée entretenant et protégeant ces peuplements arborés, peut ainsi devenir une voie de développement pour certains agriculteurs. L'agroforesterie intensive peut, à terme, être une alternative parmi d'autres au gel des terres (Guitton, de Montard, 1988).

Nul, certes, n'oserait prétendre que l'on trouvera dans les bois la solution permettant d'enrayer la déprise agricole. Mais, associé à d'autres tactiques, le fait de permettre aux ruraux de tirer un meilleur parti du patrimoine arboré peut, dans certaines circonstances, contribuer au maintien d'une vie économique et sociale active. Et, quoique cet objectif ne soit sans doute pas compatible avec celui de compter sur les agriculteurs pour améliorer l'approvisionnement de la "filière", il mérite d'être considéré.

Second argument forestier : l'entretien du patrimoine

Les dangers qui menacent aujourd'hui le patrimoine forestier diffèrent de ceux contre lesquels durent se mobiliser les forestiers du XIX^e. Il n'y a plus lieu de craindre que la pérennité des peuplements soit compromise par les prélèvements de populations riveraines denses et misérables. Par contre, on a tout lieu de s'inquiéter de la déprise. Ne risque-t-elle pas de nuire aux forêts qui se sont déjà installées sur les ruines de la mise en valeur agricole ? Un taux de boisement élevé facilite la propagation du feu, surtout s'il s'accompagne de l'enfrichement de parcelles qui servaient jadis de pare-feux lorsqu'elles étaient cultivées ou pâturées. Le mauvais état d'entretien des sous-bois, faute de main-d'œuvre et, dans certains types de peuplements de pins, faute aussi de bétail pour tenir la broussaille en respect, augmente les risques d'incendie. D'autre part, la monoculture de certaines essences forestières, la concentration sur une aire géographique donnée de peuplements monospécifiques, sont des conditions favorables à la propagation des maladies et des ravageurs.

Ces risques sont accentués par l'impossibilité dans laquelle se trouve une population réduite de surveiller des plantations, souvent impénétrables, et qui, dans la plupart des cas, ne lui appartiennent même pas.

On est ainsi passé, en quelques décennies, de la crainte d'une surexploitation du patrimoine forestier à celle d'une sous-exploitation chronique ; de la peur des populations rurales à celle du désert.

Il apparaît aujourd'hui souhaitable, pour la protection même du patrimoine forestier, à la fois de maintenir des parcelles agricoles et pastorales dans les régions boisées — voire d'ouvrir au bétail des sous-bois actuellement mis en défens — et d'intéresser les populations locales à l'entretien et à la surveillance des massifs. Pour cela il faut non seulement que les habitants possèdent des forêts et en tirent parti, mais encore qu'ils puissent avoir dans les forêts du voisinage (dont ils ne sont pas propriétaires) un ensemble d'activités susceptibles de leur procurer un revenu supplémentaire ou, à défaut, des bénéfices symboliques suffisants pour qu'ils tiennent à voir se maintenir l'état boisé.

CONCLUSION

Nous avons évoqué l'histoire des enjeux qui concernent la mise en valeur des forêts et des espaces ruraux. Mais l'appropriation sociale des forêts ne se réduit pas à leur mise en valeur.

On ne fait pas seulement sien un territoire en acquérant un droit sur lui (propriété ou usufruit) ou en le travaillant. S'approprier un espace, c'est aussi y imposer sa présence, son bruit, son odeur, ses détritiques, son regard, ses pratiques ou ses rêves.

Alors même que les activités sylvicoles se séparent des économies locales, les forêts ont été investies par de nouvelles fonctions. Périurbaines, elles accueillent à leur périphérie, ou en leur sein, une population toujours

plus abondante de citadins en quête de loisirs verts. Dans les régions rurales, alors que diminue le nombre de ceux qui, par métier, maîtrisent les écosystèmes, les usagers de la nature se multiplient : promenade dominicale, randonnée équestre ou pédestre, chasses, cueillettes, pique-nique, pétanque ou moto verte (Brun, Larrère, 1983). Sur les mêmes lieux s'imbriquent ainsi des activités productives, des pratiques récréatives. Les usages et les conduites, les droits, les tolérances et les intolérances se confrontent, compatibles parfois, parfois incompatibles. Par leur présence, bien souvent, par leur façon de faire ou leur manière d'être, les usagers citadins donnent au territoire qu'ils fréquentent un sens qui ne s'accorde pas toujours avec la représentation que s'en font les habitants. Cela conduit à de nouveaux conflits d'usage, les gens du lieu s'accordent en général à dénoncer les gens d'ailleurs. S'accordent ? Pas toujours. Au sein même des collectivités locales, chasse, cueillette, loisirs, travaux des forêts et des champs ne coexistent pas toujours de façon pacifique (Nougarede, 1988). D'où l'intérêt d'analyser l'ensemble des relations qui existent entre ces différentes formes d'appropriation de l'espace, qui prennent corps et sens dans le détail d'un territoire, dont beaucoup peuvent jouir et que seuls les agriculteurs, les propriétaires sylviculteurs et l'ONF sont en mesure de gérer.

BIBLIOGRAPHIE

- BABY (F.), 1972 — *La guerre des Demoiselles en Ariège, 1829-1872*, Montbel, 226 p.
- BERTRAND (G.), 1975 — Pour une histoire écologique de la France rurale, in : *Histoire de la France rurale*. Tome I, Paris, Le Seuil, pp. 33-113.
- BLAIS (R.), 1936 — *Une grande querelle forestière : la conversion*, Paris, PUF, 86 p.
- BRIOT (J.), 1896 — *Les Alpes françaises, études sur l'économie alpestre*, 597 p.
- BROSSELIN (A.), 1984 — *La forêt en Bourgogne de 1669 à la Première Guerre mondiale*, Thèse d'Etat, Paris IV, 3 volumes.
- BRUN (A.), 1983 — La forêt dans l'économie rurale, *Economie rurale*, 154, pp. 66-71.
- BUTTOUD (G.), 1979 — *Les propriétaires forestiers privés*, Nancy, INRA, 521 p.
- BUTTOUD (G.), 1983 — *L'Etat forestier. Politique et administration des forêts dans l'histoire française contemporaine*, Thèse d'Etat, Nancy II, 2 volumes.
- CORVOL (A.), 1984 — *L'homme et l'arbre sous l'Ancien Régime*, Thèse, Paris, 757 p.

- CORVOL (A.), 1987 — *L'homme aux bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt. XVII^e-XX^e siècle*, Paris, Fayard, 585 p.
- DAGOGNET (F.), 1973 — *Des révolutions vertes. Histoires et principes de l'agronomie*, Paris, Hermann, 182 p.
- DEFFONTAINES (P.), 1969 — *L'homme et la forêt*, Paris, Gallimard, 186 p.
- DION (R.), 1934 — *Essai sur la formation du paysage rural français*, Tours, Arrault, 168 p.
- DOUGUEDROIT (A.), 1976 — *Les paysages forestiers de Haute-Provence et des Alpes-Maritimes — Géographie, écologie, histoire*, Thèse, Aix-en-Provence, 2 tomes.
- ELYAKIME (B.), NORMANDIN (D.), 1981 — *Les agriculteurs et leurs activités en forêt*, Nancy, INRA, 130 p.
- DUBY (G.), 1977 — *Guerriers et paysans*, Paris, Gallimard, 305 p.
- GUITTON (J.L.), MONTARD (F.) de, 1988 — *Principes d'une association de la sylviculture à l'élevage en zone tempérée humide : projet d'expérimentation en Auvergne ; Riom, CEMAGREF ; Clermont-Ferrand*, INRA, 29 p.
- HUFFEL (G.), 1926 — *Les méthodes de l'aménagement forestier en France. Etude historique*, Nancy, Berger-Levrault, 231 p.
- KALAORA (B.), 1981 — *Le musée vert ou le tourisme en forêt*, Paris, Anthropos, 304 p.
- KALAORA (B.), POUPARDIN (D.), 1984 — *Le corps forestier dans tous ses états de la Restauration à la Belle Epoque*, Rungis, INRA, 189 p.
- KALAORA (B.), SAVOYE (A.), 1986 — *La forêt pacifiée*, Paris, L'Harmattan, 132 p.
- KUHNOLTZ-LORDAT (G.), 1938 — *La terre incendiée. Essai d'agronomie comparée*, Nîmes, Ed. de la Maison Carrée, 361 p.
- LABORIE (A.), 1972 — *La politique de reboisement des terres libérées par l'agriculture en France et dans la CEE*, Toulouse, Thèse de droit.
- LARRÈRE (R.), 1976 — L'évolution de la mise en valeur du plateau de Millevaches et son enjeu, *Bulletin d'Information du Département d'économie et de sociologie rurales*, n° 2, INRA, avril, pp. 1-17.
- LARRÈRE (R.), 1978 — Désertification ou annexion de l'espace rural ? L'exemple du plateau de Millevaches, *Etudes Rurales*, 71-72, pp. 9-48.
- LARRÈRE (R.), 1981 — L'emphase forestière, *Recherches*, 45, pp. 113-157.
- LARRÈRE (R.), 1983 — Trajectoires, de la forêt à la poubelle, *Traverses*, 27-28, n° spécial, Le papier, mai, pp. 22-41.
- LARRÈRE (R.), 1985 — *L'harmonie hydrovégétale et météorologique ou l'utopie forestière de F. A. Rauch*, Rungis, INRA, 154 p.

- LARRÈRE (R.), BRUN (A.), KALAORA (B.), NOUGARÈDE (O.), POUPARDIN (D.), 1980 — Reboisement des montagnes et systèmes agraires, *Revue Forestière Française*, n° spécial, Société et forêts, pp. 20-36.
- LARRÈRE (R.), BRUN (A.), KALAORA (B.), NOUGARÈDE (O.), POUPARDIN (D.), 1981 — Forestiers et paysans. Les reboisements en montagne depuis l'Empire, *Recherches*, 45, septembre, pp. 57-84.
- LARRÈRE (R.), SOUDIÈRE (M.) de la, 1985 — *Cueillir la montagne*, Lyon, La Manufacture, 253 p.
- LE GOFF (J.), 1985 — Le désert forêt dans l'Occident médiéval, in : *L'imaginaire médiéval*, Paris, Gallimard, 352 p.
- LENOBLE (F.), 1923 et 1924 — La légende du déboisement des Alpes, *Revue de géographie alpine*, pp. 5-117 et pp. 5-31.
- LÉVÈQUE (F.), 1982 — *La culture des bois des agriculteurs, le cas de la Dordogne*, Thèse de docteur-ingénieur INA-PG, Paris, CERNA, 405 p.
- LÉVÈQUE (F.), PÉGURET (A.), 1988 — *Forêts et Industries du Bois. Structures et performances*, Paris, Economica, 516 p.
- MEYER (F.), 1968 — *Législation et politique forestière*, Paris, Berger-Levrault, 299 p.
- NOUGARÈDE (O.), 1985 — *Des années entières dans les bois lozériens. Les agents et préposés forestiers en Lozère, du Code Forestier à la Grande Guerre*, Rungis, INRA, 270 p.
- NOUGARÈDE (O.), 1988 — Sylviculture et chasses : une cohabitation impossible, *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, 9, pp. 46-69.
- NOUGARÈDE (O.), LARRÈRE (R.), POUPARDIN (D.), 1985 — La restauration des terrains de montagne de 1882 à 1913. L'Aigoual et sa légende, in : *Protection de la Nature. Histoire et Idéologie. De la nature à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 245 p., pp. 24-40.
- NORMANDIN (D.), 1982 — *Dynamique des boisements résineux en Auvergne et Limousin*, Nancy, INRA, 86 p.
- PITTE (J.R.), 1984 — *Histoire du paysage français*, Paris, Tallandier, 2 tomes, 238 p. et 204 p.
- PLAISANCE (G.), 1979 — *La forêt française*, Paris, Denoël, 373 p.
- POUPARDIN (D.), NOUGARÈDE (O.), LARRÈRE (R.), 1987 — *Les hautes terres cévenoles du XIX^e au XX^e siècle. Des systèmes de production traditionnels aux projets de mise en valeur alternatifs*, Rungis, INRA, 106 p.
- POUPARDIN (D.), NOUGARÈDE (O.), LARRÈRE (R.), 1988 — *La constitution du domaine privé de l'Etat sur les Hautes Terres de l'Aigoual et du Lingas*, Rungis, INRA, 144 p.
- RIEDACKER (A.), 1989 — La politique énergétique dans l'impasse, *Le Monde Diplomatique*, n° 426.

- SARGOS (R.), 1949 — *Contribution à l'histoire du boisement des Landes de Gascogne*, Bordeaux, Delmas, 836 p.
- URBANO (B.), 1983 — *La politique du Fonds Forestier National dans la montagne tarnaise*, Thèse, Toulouse - Le Mirail, 381 p.
- AAEA, 1983 — *Actes du Séminaire Agriculture et Forêts*. Nancy, ENGREF, 398 p.
- AAEA (MERLO, STELLIN, HAROU et WHITBY eds.), 1987 — *Multipurpose Agriculture and Forestry*, Proceedings of the 11th seminar, Kiel, Wissenschaftsverlag Vauk, 639 p.
- GRUPE D'HISTOIRE DES FORÊTS FRANÇAISES, 1989 — *Révolution et espaces forestiers*, Paris, L'Harmattan, 264 p.
- REVUE FORESTIÈRE FRANÇAISE, numéros spéciaux :
- 1972 — Le Fonds Forestier National.
 - 1975 — Les incendies de forêt.
 - 1978 — Eléments d'histoire forestière.
 - 1982 — La RTM (Restauration des Terrains de Montagne).